



Communiqué de presse

La DREAL Bourgogne, pilote régional des politiques de développement durable.

Le 11 janvier 2010, la DIREN (direction régionale de l'Environnement), **la DRIRE** (direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) **et la DRE** (direction régionale de l'Équipement) **ont fusionné pour devenir la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne (DREAL).**

Échelon régional unifié du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM), cette nouvelle structure pilote, sous l'autorité du Préfet de région, les politiques publiques du développement durable issues, notamment, des engagements du Grenelle Environnement.

Qu'apporte la fusion des trois services régionaux ?

Par ce regroupement de compétences et de métiers La DREAL favorise une approche transversale des dossiers.

Elle permet de réunir les conditions pour une cohérence renforcée de la traduction territoriale des politiques publiques d'aménagement en Bourgogne, de préservation de l'environnement, d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, de déplacements, d'habitat et de prévention des risques.

Dans ces domaines, son rôle est de développer une capacité d'expertise et d'action, un outil permettant de renforcer l'action de l'État et de la rendre plus pertinente

Quelles missions pour la DREAL?

La DREAL assure dans une perspective de développement durable les missions précédemment remplies par les DIREN, DRE et DRIRE (exceptés la métrologie et le développement industriel confiés à la DIRECCTE). **Il s'agit notamment de :**

- ▶ **Élaborer et mettre en oeuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables.**
- ▶ **Élaborer et mettre en oeuvre les politiques de l'État en matière de logement, notamment le développement de l'offre de logements, la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation urbaine.**

- ▶ Veiller à l'intégration des principes et objectifs de développement durable dans la mise en oeuvre des actions conduites par l'État.
- ▶ Évaluer ou faire évaluer l'impact environnemental de ces actions,
- ▶ Assister les autorités administratives dans leur rôle d'autorité environnementale sur les plans, programmes et projets.
- ▶ Contribuer à la définition de la stratégie du ministère et des établissements publics en région et piloter sa mise en oeuvre.
- ▶ Promouvoir la participation des citoyens dans l'élaboration des projets du ministère ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.
- ▶ Contribuer à l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens aux enjeux du développement durable.
- ▶ Contribuer à sensibiliser les citoyens aux risques.

En Bourgogne, la DREAL c'est près de 300 agents, organisée en 5 services thématiques appuyés par des unités territoriales en départements et par des services supports.

- **Le service Développement Durable** : responsable de la stratégie, du pilotage, des études et de l'évaluation, il apporte une analyse globale des territoires et des enjeux au regard du développement durable, et il est l'intégrateur des politiques énergie-climat.
- **Le service Ressources et Patrimoine Naturels** : il est notamment en charge des thématiques biodiversité, paysages, valorisation des ressources, ainsi que de la politique et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, dont la coordination des missions inter-services de l'eau.
- **Le service Logement et Constructions Durables** : il assure le portage et la prospective de toutes les politiques, notamment sociales, du logement, de la rénovation urbaine et de la lutte contre l'habitat indigne. Il veille à la mise en oeuvre des engagements du Grenelle dans le domaine de la construction durable.
- **Le service Prévention des Risques** : il est en charge de la prévention des risques accidentels industriels, naturels et hydrauliques, de la prévention des pollutions et des risques chroniques, ainsi que du contrôle des équipements sous pression.
- **Le service Transport** : il conduit l'amélioration des conditions de déplacement des personnes et des marchandises, dans un souci de sécurité et de développement des modes de transport alternatifs à la route. Il est chargé de la maîtrise d'ouvrage des aménagements sur le réseau routier national et autoroutier non concédé.

➔ *pièces jointes : plaquette DREAL Bourgogne, organigramme simplifié et contact*

➔ Contact média :

Mission communication : Alix Dumont Saint Priest

03 80 29 43 18 – alix.dumont-saint-priest@developpement-durable.gouv.fr